



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

euro

Question écrite n° 68981

Texte de la question

M. Jean de Gaulle attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la nécessité de conduire une campagne spécifique d'information sur la prononciation de la subdivision de la monnaie unique, le cent. Les pièces de la monnaie commune comportent en effet l'inscription « euro cent » sur l'une de leurs faces, ce qui risque d'introduire, dans l'esprit de ses utilisateurs français, une confusion avec la subdivision du dollar et conduire à privilégier une prononciation à l'anglaise du mot « cent ». Dès lors, de nombreux défenseurs de la langue et de la culture françaises s'inquiètent de cet état de fait et réclament l'organisation d'une campagne spécifique d'information sur ce thème, menée par le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie en coopération avec le ministère de la culture et le ministère de la francophonie. Une action internationale en coopération avec les pays francophones membres de la zone euro mais aussi les pays membres de l'organisation internationale de la francophonie en vue de promouvoir la prononciation française du mot « cent » voire l'utilisation du terme « centime d'euro », serait également souhaitable. Sensible à la nécessité de défendre la langue française, indice de la place de la France en Europe et de la préservation de sa spécificité, il lui demande de lui faire part de son opinion sur cette question et de lui indiquer les éventuelles mesures qu'il entend prendre en vue de l'organisation d'une telle campagne d'information.

Données clés

Auteur : [M. Jean de Gaulle](#)

Circonscription : Paris (8^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68981

Rubrique : Moyens de paiement

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 19 novembre 2001, page 6558